



## LA THÉMATIQUE DU TRIMESTRE

### Un motif = une consultation : efficacité ou atteinte à l'éthique médicale ?

Face à la pénurie de médecins généralistes et à l'allongement des délais de consultation, une pratique divise la profession : limiter chaque rendez-vous à un seul motif médical. Cette approche, adoptée par une partie des praticiens, vise à fluidifier l'accès aux soins et à préserver la qualité des consultations. Pourtant, elle soulève des questions éthiques et juridiques majeures.

Selon des enquêtes récentes, 50 % des professionnels interrogés y sont favorables, arguant d'une meilleure organisation, tandis que l'autre moitié y voit une dérive mercantile ou une atteinte à l'éthique médicale.

Les médecins défendant cette règle avancent trois justifications principales :

1. Lutter contre l'engorgement des créneaux : éviter que des patients présentant plusieurs motifs ne bloquent des plages horaires, au détriment d'autres personnes en attente.
2. Garantir un temps suffisant par problème : consacrer à chaque symptôme l'attention nécessaire, sans précipitation ni risque d'erreur diagnostique et ce notamment, lors d'une prise en charge de type psychothérapie, que certains médecins généralistes font en fin de journée.
3. Équilibrer la charge de travail : éviter de consacrer un créneau entier à un patient pour des motifs multiples, sans compensation financière adaptée.

Cependant, cette pratique entre en tension avec le code de déontologie médicale, qui impose aux médecins de consacrer « le temps nécessaire » à chaque patient. La médecine ne saurait être réduite à une logique commerciale : le praticien doit évaluer l'ensemble des symptômes, même s'ils sont multiples.

Afficher systématiquement « un motif = une consultation » en salle d'attente ou sur les plateformes de prise de rendez-vous expose les praticiens à des sanctions disciplinaires (avertissement, blâme, voire interdiction temporaire d'exercer).

Plusieurs écueils sont identifiés :

- Manquement à l'obligation de moyens : un médecin doit prendre en compte tous les symptômes évoqués par le patient, y compris ceux jugés secondaires.
- Refus de soins déguisé : refuser d'examiner un second motif pourrait être interprété comme un refus de soins, notamment pour les patients vulnérables (personnes âgées, polyopathologiques).
- Dossier médical incomplet : ne noter qu'un seul motif dans le dossier médical affaiblit la défense du praticien en cas de litige.
- Dérive mercantile : facturer un dépassement d'honoraires systématique pour un second motif expose à des sanctions pour pratique commerciale de la médecine.
- Aggravation des inégalités d'accès : multiplier les rendez-vous pour un même patient alourdit la charge administrative et retarde la prise en charge d'autres patients.

Dans la prochaine thématique du trimestre : le devenir des dossiers médicaux lors de la cessation d'activité

Pour continuer votre lecture, cliquez [ici](#)

## LA VIE DU CONSEIL

### L'activité du Conseil

Entre le 1er décembre 2025 et le 28 février 2026

Contrats reçus et étudiés

- contrats de remplacement : 486
- autres types de contrats : 267

Affaires disciplinaires traitées

- plaintes et doléances : 43
- conciliations organisées : 5



### Mouvements du Tableau

Entre le 1er décembre 2025 et le 28 février 2026

Inscriptions : 31  
Transferts : 13  
Retraite : 31  
Décès : 5

Retrouvez le détail des mouvements de notre Tableau sur notre site internet : [LIEN](#)

## ZOOM SUR ...

### Convention entre le CDOM85 et la CPAM85 - Rendez-vous prévention santé à destination des médecins du département

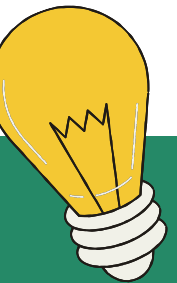
Dans le cadre de la stratégie nationale "Prendre soin de ceux qui soignent", une campagne de sensibilisation est lancée pour inciter les médecins à prendre un médecin traitant et écarter les tentations d'auto-diagnostic et d'auto-médication. Concernant la prévention, la Caisse primaire d'assurance maladie propose un accès facilité aux centres d'examen de santé. Pour le département de la Vendée, une concertation en partenariat avec l'ordre des médecins a été initiée par la CPAM pour étendre à la population médicale le principe de l'examen de prévention en santé actuellement proposé à la population générale. Il s'agit du bilan classique avec bilan sanguin, tests de dépistage colorectaux, frottis, et entretien avec un médecin.

La confidentialité des résultats est assurée.

Une première campagne a été lancée en septembre 2025 à l'intention des médecins généralistes et sera suivie dans quelques mois par l'invitation des médecins d'autres spécialités à participer à l'opération.

Une opportunité pour les soignants de prendre le temps de s'occuper de leur santé.

Vous souhaitez demander un examen de prévention en santé : [cliquez ici](#)



## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Section des médecins retraités, veuves et veufs de médecins de Vendée

Membres de la Fédération des associations régionales des allocataires de la caisse autonome de retraite des médecins français (FARA CARMF)

L'association des médecins retraités de Vendée fait partie de l'association régionale des Pays de Loire (Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée). Son objectif est d'aider les allocataires de la CARMF et de défendre leurs intérêts.

L'association régionale est actuellement présidée par la présidente de la section Maine et Loire.

Chaque département propose à l'ensemble des membres de l'association régionale des manifestations diverses (conférences, sorties, voyages) afin d'entretenir des liens.

Cette année, la section Vendée a organisé une visite au musée Henri Simon - Les Rimajures et un repas pour se retrouver. En 2026, deux conférences sont prévues : la première sur la vie de Madame Marie Renée Marguerite de Scépeaux, dite Madame de Bonchamps, et la seconde sur la miniature persane et l'enluminure française, ainsi qu'un voyage de 3 jours dans la région de Bordeaux et une journée à l'Île d'Yeu.

L'association se réunit en assemblée générale une fois par an dans le chef-lieu de la région ou dans l'un des départements qui composent la région. En 2025, la réunion s'est tenue en Vendée à Sallertaine. En 2026, elle se tiendra dans le Maine et Loire.

Si vous souhaitez vous inscrire ou obtenir des précisions sur les manifestations, vous pouvez contacter la section : Mme GALAUP (06 37 71 41 07 [alinegalaup@orange.fr](mailto:alinegalaup@orange.fr))

## QUELQUES CHIFFRES...

Au 1er janvier 2026, 2 424 médecins étaient inscrits à notre Tableau (2 370 en 2025)

La moyenne d'âge des médecins en activité est de 57.5 ans. 13.9% ont 67 ans ou +

### Répartition des 2424 médecins inscrits au Tableau de la Vendée au 01/01/26

